



dessaisissement avocat ses honoraires ?

Par **moi59155**, le **05/04/2022** à **20:16**

Bonjour

J'ai signé une convention honoraire (forfait) avec un avocat. Celle-ci comportait une clause de dessaisissement de la part du client (avec facturation temps passé et taux horaire) mais rien en cas de dessaisissement de l'avocat.

Comment doit-il facturer, s'il se dessaisit ? Doit-il justifier sa facturation après dessaisissement

Dois je faire des relances et/ou mise en demeure afin d'avoir des explications sur ces factures (a til l obligation de répondre ?

Une réclamation de l' une ou l'autre des parties est elle obligatoire, avant d'introduire une saisie du Bâtonnier pour une taxation d'honoraire (dans mon cas le Bâtonnier est son conjoint). Comment de passe une taxation d'honoraires en ce cas

et comment se passe la procédure d'appel (faudra t il déposer des conclusions (quand ?)

svp merci de vos réponses sur mes interrogations